

Grilles de calcul provinciales

Utilisez les grilles suivantes pour faire les calculs nécessaires pour remplir votre formulaire BC428, «Impôt de la Colombie-Britannique».

Pour en savoir plus, lisez le cahier de formulaires à la ligne correspondante.

Conservez ce document dans vos dossiers. **Ne le joignez pas à la déclaration que vous nous enverrez.**

continuez à la page suivante →

Ligne 5808 – Montant en raison de l'âge

Montant maximal

4 254	00	1
-------	----	---

Votre revenu net selon la ligne 236 de votre déclaration

Montant de base

		2
--	--	---

– 31 664	00	3
----------	----	---

Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez «0»)

=		4
---	--	---

Taux applicable

×	15 %	5
---	------	---

Ligne 4 multipliée par ligne 5

=		
---	--	--



Ligne 1 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez «0»)

–		6
---	--	---

=		7
---	--	---

Inscrivez ce montant à la ligne 5808 du formulaire BC428.

Ligne 5820 – Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base	10 762	00	1
Revenu net de la personne à charge (ligne 236 de sa déclaration)	–		2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez «0») (maximum 4 151 \$)	=		3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	–		4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez «0»)	=		5

Inscrivez à la ligne 5820 du formulaire BC428 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes à votre charge.

continuez à la page suivante →

Ligne 5840 – Montant pour aidants naturels

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base	18 198	00	1
Revenu net de la personne à charge (ligne 236 de sa déclaration)	–		2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez «0») (maximum 4 150 \$)	=		3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	–		4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez «0»)	=		5

Inscrivez à la ligne 5840 du formulaire BC428 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes à votre charge.

Ligne 5844 – Montant pour personnes handicapées (pour vous-même)

(Supplément : calcul à faire si vous aviez moins de
18 ans le 31 décembre 2011)

Supplément maximal 4 151 00 **1**

Total des frais de garde d'enfants et de préposé
aux soins pour vous, demandés par vous ou par
toute autre personne

		2
--	--	----------

Montant de base

– 2 410	00	3
---------	----	----------

Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez «0»)

=		4
---	--	----------



Ligne 1 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez «0»)

–		4
---	--	----------

=		5
---	--	----------

Inscrivez à la ligne 5844 du formulaire BC428 le total de 7 114 \$ **et** du
montant de la ligne 5 (maximum 11 265 \$), **sauf** si vous remplissez cette
grille pour calculer le montant de la ligne 5848.

continuez à la page suivante

Ligne 5848 – Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base

7 114	00	1
-------	----	---

Si la personne à charge avait **moins de 18 ans** le 31 décembre 2011, inscrivez ici le montant de la ligne 5 de la grille de calcul de la ligne 5844 pour cette personne. Si elle avait **18 ans ou plus**, inscrivez «0».

+		2
---	--	---

Ligne 1 plus ligne 2

=		3
---	--	---

Total des montants auxquels a droit la personne à charge aux lignes 5804 à 5840 de son formulaire BC428

+		4
---	--	---

Ligne 3 plus ligne 4

=		5
---	--	---

Revenu imposable de la personne à charge
(ligne 260 de sa déclaration)

–		6
---	--	---

Montant auquel vous avez droit pour cette personne :
ligne 5 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez «0»)
Inscrivez à la ligne 5848 de votre formulaire BC428
le montant **le moins élevé** : ligne 3 ou ligne 7.

=			7
---	--	--	---

Inscrivez à la ligne 5848 du formulaire BC428 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes handicapées à votre charge.

Si, à la fin de l'année, vous et la personne à votre charge ne résidiez pas dans la même province ou le même territoire, des règles spéciales peuvent s'appliquer. Communiquez avec l'Agence du revenu du Canada pour déterminer le montant que vous pouvez demander.

continuez à la page suivante →

Ligne 5872 – Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Frais médicaux pour une autre personne à charge

--	--

 1

Inscrivez le montant **le moins élevé** : 1 972 \$ ou 3 % de son revenu net (ligne 236 de sa déclaration).

–	
---	--

 2

Ligne 1 moins ligne 2
(si négatif, inscrivez «0») **(maximum 10 000 \$)**

=	
---	--

 3

Inscrivez à la ligne 5872 du formulaire BC428 le total des montants demandés pour **toutes** les autres personnes à votre charge.

Ligne 6152 – Crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour dividendes

Calculez le montant à inscrire à la ligne 6152 du formulaire BC428 à l'aide de l'**une des deux** grilles ci-dessous :

- si vous avez inscrit un montant à la ligne 120 mais **aucun montant** à la ligne 180 de votre déclaration, faites le calcul suivant :

Inscrivez le montant de la ligne 120 de votre déclaration.

		× 10,31 % =		
--	--	-------------	--	--

Inscrivez ce montant à la ligne 6152 du formulaire BC428.

- si vous avez inscrit un montant aux lignes 180 **et** 120 de votre déclaration, faites le calcul suivant :

Inscrivez le montant de la ligne 120 de votre déclaration.

		1
--	--	---

continuez à la page suivante →

Inscrivez le
montant de la
ligne 180 de votre
déclaration.

–		2	× 3,4 % =		4
---	--	----------	-----------	--	----------

Ligne 1 moins
ligne 2

=		3	× 10,31 % =	+	5
---	--	----------	-------------	---	----------

Ligne 4 plus ligne 5

=		6
---	--	----------

Inscrivez ce montant à la ligne 6152 du formulaire BC428.

Ligne 44 – Crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour emploi à l'étranger

Calculez votre crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour emploi à l'étranger à l'aide de la grille suivante et inscrivez le montant de la ligne 1 à la ligne 44 du formulaire BC428.

Impôt de la Colombie-Britannique
avant le crédit d'impôt de la
Colombie-Britannique pour emploi
à l'étranger *

--	--

÷

Impôt fédéral avant le crédit
d'impôt pour emploi à l'étranger **

--	--

×

Crédit d'impôt fédéral pour emploi
à l'étranger ***

--	--

=

--	--

 1

continuez à la page suivante →

- * Montant de la ligne 38 du formulaire BC428 moins le total des lignes 42 et 43 de ce même formulaire
- ** Montant de la ligne 39 de l'annexe 1 fédérale moins le total des lignes 350 et 425 de cette même annexe
- *** Montant de la ligne 426 de l'annexe 1 fédérale

Ligne 64 – Crédit d'impôt pour contributions politiques

Si le total de vos contributions politiques (ligne 63 du formulaire BC428) est de **1 150 \$ ou plus**, inscrivez 500 \$ à la ligne 64 du formulaire BC428.

Sinon, remplissez la colonne appropriée selon le montant que vous avez inscrit à la ligne 63.



Inscrivez le total
de vos contributions.

Ligne 1 moins ligne 2
(ne peut pas être négatif)

Ligne 3 multipliée par ligne 4

Ligne 5 plus ligne 6

La ligne 63
ne dépasse
pas **100 \$**

La ligne 63
dépasse **100 \$**
mais pas **550 \$**

1					
2	–	0	00	– 100 00	
3	=			=	
4	×	75 %		×	50 %
5	=			=	
6	+	0	00	+	75 00
7	=			=	

Inscrivez ce montant à la ligne 64 du formulaire BC428.

continuez à la page suivante →

Sinon, remplissez la colonne appropriée selon le montant que vous avez inscrit à la ligne 63.



La ligne 63
dépasse **550 \$**

Inscrivez le total
de vos contributions.

1		
2	–	550 00

Ligne 1 moins ligne 2
(ne peut pas être négatif)

3	=	
4	×	33,33 %

Ligne 3 multipliée par ligne 4

5	=	
6	+	300 00

Ligne 5 plus ligne 6

7	=	
---	---	--

Inscrivez ce montant à la ligne 64 du formulaire BC428.